

# CONCOURS INTERDÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES

*Jeunesses et aînées*

## Dispositions générales

Application du règlement fédéral, avec des aménagements pour les catégories Interdépartementales.

- Inscriptions championnat national par équipe**
- Les associations désirant participer au Championnat National équipes doivent obligatoirement participer, durant la saison en cours, au concours Départemental ou Régional proposés et ce dans la même catégorie.
  - Les associations devront faire valider leur inscription à un championnat national par un responsable départemental ou régional.

**article 5.2 – RESC - national équipe**

*Remarque : Une association peut s'engager en fédéral dans nos Interdépartementaux même si elle ne participe pas aux championnats nationaux.*

## Choix des catégories

Les associations devront engager leurs équipes dans les catégories correspondant à leurs niveaux.

**Jeunesses :** Les équipes qui ont le minimum de la catégorie F3 doivent s'inscrire en catégorie Fédérale (dès que l'on a **quatre gymnastes au 4ème degré** à tous les agrès)

**Aînées :** Les équipes qui ont le minimum de la catégorie F3 doivent s'inscrire en Fédérale (dès que l'on a **quatre 5ème degré**)

## Les catégories fédérales

Application du programme fédéral de l'année en cours.

Possibilité d'inscrire deux équipes en fédéral en Jeunesses et en Aînées

## Les catégories interdépartementales

Les associations qui ne correspondent pas aux critères des catégories fédérales ou qui n'ont pas 8 gymnastes peuvent s'inscrire dans les catégories ci-dessous (Excellence ou Promotion)

**Jeunesses :** Si + de 20 jeunesses, inscription obligatoire d'une 2<sup>ème</sup> équipe à condition que l'une d'elle soit dans la catégorie la plus élevée en nombre de gyms

Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E 3	5 à 10	Pas de limitation
E 2	11 à 15	Pas de limitation
E 1	16 à 20	Pas de limitation
P 3	5 à 10	3 <sup>ème</sup> degré
P 2	11 à 15	3 <sup>ème</sup> degré
P 1	16 à 20	3 <sup>ème</sup> degré

**Aînées :** Si + de 12 Aînées, inscription obligatoire d'une 2<sup>ème</sup> équipe à condition que l'une d'elle soit dans la catégorie la plus élevée en nombre de gyms

Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E 2	4 à 7	Pas de limitation
E 1	8 à 12	Pas de limitation
P 2	4 à 7	deux 4 <sup>ème</sup> degré
P 1	8 à 12	deux 4 <sup>ème</sup> degré

## **Mouvement d'ensemble**

Pour les catégories fédérales F – F1 – F2 – F3 coefficient 2

Pour les catégories régionales Excellence ou promotion coefficient 1

### **Tenue vestimentaire des gymnastes (extrait de l'article 7.3.1 du PF) :**

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe ;
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées ;
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées ;
- Le port du strapping (bandage) est autorisé ;
- Le port des maniques est autorisé ;
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé ;